SUSPENSION DE LA COTATION DE LA VALEUR TOUTA

Le Conseil du Marché Financier est saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique d'Achat —OPA- sur le reliquat du capital de la Société générale des Supermarchés «TOUTA», soit 50 888 actions au prix de 26,800 dinars et ce en réponse à la décision du CMF ayant autorisé la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « MONOPRIX » à acquérir un bloc de contrôle et ordonné cette dernière à procéder à une OPA.

La demande est déposée par la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en Bourse, agissant pour le compte de la Société MONOPRIX .

La cotation sur ladite société est suspendue jusqu'à nouvel avis.